

## Modalités de candidature

### ***Date limite de réception des dossiers de candidature complets***

**Vendredi 5 septembre 2025 (0h00)**

Le dossier de candidature doit être **envoyé exclusivement** sous format électronique au secrétariat de l'Académie **à l'adresse suivante** :

[anp.candidature-prixbourses@acadpharm.org](mailto:anp.candidature-prixbourses@acadpharm.org), au plus tard à la date ci-dessus indiquée.

#### ***Préambule***

- ✓ **un(e) candidat(e) ne peut candidater qu'à un SEUL PRIX la même année**
- ✓ **langues** : seuls les travaux rédigés en français ou en anglais sont recevables
- ✓ **un(e) candidat(e) ne peut être primé(e) que par UN SEUL Prix ou Bourse**
- ✓ **un(e) candidat(e) ne peut présenter le même travail que DEUX fois à un prix donné**
- ✓ **« les prix ne peuvent pas être attribués à un membre de l'Académie »** (Art 29 du Règlement Intérieur)

#### ***Le dossier de candidature comprend dans tous les cas***

- une lettre de candidature datée et signée avec la mention du prix (ou de la bourse) souhaité
- un CV complet, daté, indiquant a minima : adresse courriel, téléphone portable, adresse postale avec la liste des publications, conférences, posters
- un document de présentation d'une page, indiquant les résultats acquis par le candidat ainsi que leur adéquation avec les objectifs du prix ou de la bourse
- un exemplaire numérique de la thèse ou du travail

#### ***De plus***

- ✓ dans le cas du *Prix de la Société d'Histoire de la Pharmacie*, un exemplaire électronique de la thèse ou de l'ouvrage présenté à l'appui de la demande
- ✓ dans le cas du Prix Michel Delalande, le descriptif rectifié est précisé ci-dessous
- ✓ dans le cas d'une *demande de bourse*, un exemplaire électronique du descriptif du projet de recherche
- ✓ si une version papier des documents était nécessaire, le secrétariat de l'Académie recontacterait le(la) candidat(e)

# LISTE des Prix Scientifiques & Bourses de l'Académie nationale de Pharmacie 2025

## PRIX de THESE D'UNIVERSITE

- Sciences physico-chimiques
- Sciences biologiques
- Sciences du médicament
- Sciences de la santé publique et de l'environnement
- Pharmacotechnie, biomatériaux et vectorisation
- Prix Cifre en santé

## PRIX MEMORIAUX ou dotés par SOCIETES ou ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Prix de la Société d'Histoire de la Pharmacie (SHP), Prix Maurice BOUVET et Henri BONNEMAIN
- Prix de la Société des Amis des Facultés de Pharmacie de Paris (AMIFAC)
- Prix Silviane CHATELAIN
- Prix Maurice-Louis GIRARD
- Prix CHOAY
- Prix en Addictologie
- Prix Journées Pharmaceutiques internationales de Paris (JPIP)
- Prix de l'Internat en Pharmacie, Prix René et André FABRE et Association des anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris et de sa région (AIPHP)
- Prix Jean BRUDON
- Prix d'excellence en radiopharmacie, Société française de radiopharmacie (SoFRa)
- Prix Michel DELALANDE
- Prix de thèse Antilles Guyane Mayotte
- Prix International du Bon Usage du Médicament
- Prix OPAL

### \*On entend par :

- thèse d'université, thèse de doctorat d'université, doctorat d'université, **le Diplôme national de Doctorat**
- thèse d'exercice, **le Diplôme d'état de Docteur en Pharmacie**
- Bourse de recherche en pharmacie oncologique, Société française de pharmacie oncologique (SFPO)
- Bourse SFPO - Elie BZOURA

# PRIX de THESE D'UNIVERSITE

## Avertissements

- ✓ Dans tous les cas, le dossier de candidature doit inclure un exemplaire ELECTRONIQUE de la thèse avec les pré-rapports de soutenance et le rapport de soutenance
  - ✓ Travail rédigé en langue française ou anglaise
  - ✓ Les thèses soutenues à huis clos :
    - ne peuvent être examinées qu'une fois levée la confidentialité,
    - peuvent être soumises pour un prix dans un délai de 3 ans après la date de la soutenance,
    - Le dossier de soumission doit être accompagné d'une lettre du président du jury confirmant la soutenance à huis clos et d'une attestation de la levée effective de la confidentialité par le directeur de thèse.
- 
- **Quatre prix** respectivement **des Sciences physico-chimiques, des Sciences biologiques, des Sciences du Médicament et des Sciences de la Santé publique et Environnement**, destinés à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, en France, d'une thèse de doctorat d'université soutenue depuis moins de 2 ans à la date de candidature.
  - **Un prix de Pharmacotechnie, biomatériaux et vectorisation**, destiné à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, dans un pays francophone européen, d'une thèse de doctorat d'université depuis moins de 2 ans à la date de candidature.
  - **Un prix Cifre en santé**, doté par L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) destiné à récompenser l'auteur ou l'autrice d'une thèse d'Université qui a été soutenue par le dispositif Cifre\* dans des domaines de compétence de l'Académie en particulier dans le domaine i) de la santé au sens large y compris les technologies au service de la santé ii) des sciences biologiques, physico-chimiques et pharmaceutiques en lien avec les produits de santé et iii) de la dermatologie ou de la cosmétologie.  
Cette thèse devra avoir été soutenue dans une université française ou un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le Diplôme national de Doctorat dans les 3 dernières années précédant le dépôt de candidature, En cas de soutenance à huis clos, le dossier ne pourra être éligible que si la confidentialité a été totalement levée sur le manuscrit de thèse.

*\*Dispositif Cifre : Convention Industrielle de Formation par la Recherche financée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

## PRIX DOTES PAR DES SOCIÉTÉS OU ORGANISMES PROFESSIONNELS

- **Prix de la Société d'Histoire de la Pharmacie (SHP), Prix Maurice BOUVET et Henri BONNEMAIN**

Prix doté à parts égales par la Société d'Histoire de la Pharmacie et la famille BONNEMAIN, destiné à récompenser l'auteur d'une thèse ou d'un travail relatif à l'Histoire de la Pharmacie, rédigé en langue française et publié depuis moins de 5 ans à la date de candidature.

A équivalence de mérite, la préférence sera donnée à un candidat titulaire du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie ou d'un diplôme équivalent de l'Union européenne.

*Henri BONNEMAIN (1911-2006), industriel, activités à l'Ordre national des pharmaciens, Président AnP 1992, passionné d'histoire de la pharmacie, Président de la SHP. Gendre de Maurice BOUVET.*

*Maurice BOUVET (1885-1964), interne en pharmacie des Asiles de la Seine en 1908, industriel, activités ordinaires, Président AnP 1951, très impliqué dans la SHP.*

- **Prix de la Société des Amis des facultés de pharmacie de Paris (AMIFAC)**

Prix doté par les arrérages de biens du Syndicat Général de la Réglementation des produits pharmaceutiques dévolus par ses derniers présidents Maxime VAILLANT et Gabriel MAILLARD à la SAFPP destiné à récompenser un ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, de nationalité française, de préférence pharmacien ou étudiant en pharmacie, pour des travaux originaux ayant contribué à enrichir les sciences pharmaceutiques et biologiques et publiés depuis moins de 3 ans la date de candidature.

*Maxime VAILLANT (1908-1997), Académicien, industriel, syndicaliste, activités à l'Ordre national de pharmacien. Gabriel MAILLARD (1925-2009), interne en pharmacie 1949, Président AnP 1998, industriel, syndicaliste, actif à la rénovation de la Salle des Actes en 1996.*

- **Prix Sylviane CHATELAIN**

Prix doté par la donation Christian CHATELAIN destiné à récompenser un pharmacien, de préférence de nationalité française pour des travaux originaux en biologie médicale ou contribuant à enrichir les connaissances et pratiques professionnelles en biologie médicale. Travaux soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

*Sylviane CHATELAIN, biologiste, décédée accidentellement en 2013. Son mari, le Pr Christian CHATELAIN (1932-2023) urologue à la Pitié, Président de l'Académie de Chirurgie et de l'Académie nationale de Médecine.*

- **Prix Maurice-Louis GIRARD**

Les arrérages du legs constitué en 1988 par le Pr M-L GIRARD sont destinés à récompenser un chercheur ou une équipe de chercheurs par un prix destiné à la réalisation d'un projet de recherche en biologie médicale, une amélioration de la prise en charge du patient en termes de diagnostic, de suivi et de pronostic de sa maladie. S'il s'agit d'un projet pour continuer des travaux de thèse d'université, la thèse doit avoir été soutenue dans les 12 derniers mois qui précèdent la demande.

*Maurice-Louis GIRARD (1910-1987), interne des Hôpitaux de Paris promotion 1934, professeur de biochimie appliqué, carrière hospitalière à Lariboisière. Académicien.*

- **Prix CHOAY**

Prix doté par le laboratoire CCD, destiné à récompenser des travaux réalisés en France, de préférence par un pharmacien, pour des travaux sur les dispositifs médicaux. Travaux soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

*Patrick CHOAY est l'héritier d'une longue dynastie de pharmaciens industriels depuis 1912 avec l'héparine et les antithrombotiques. Cinq académiciens dont Eugène, Président AnP 1918.*

- **Prix en Addictologie**

Prix destiné à mettre en valeur une personnalité de nationalité française, de préférence pharmacien, très impliquée dans le domaine de l'addictologie pour ses travaux de recherche fondamentale ou appliquée ainsi que son implication sur le terrain. Travaux soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

- **Prix Journées Pharmaceutiques Internationales de Paris (JPIP)**

Prix doté par les JPIP, destiné à récompenser l'auteur, français ou étranger, d'une thèse d'exercice, soutenue en France depuis moins de 3 ans à la date de candidature, dans une faculté de pharmacie française et dont le sujet concerne le rôle du pharmacien dans la prévention et la prise en charge des maladies auto-immunes.

- **Prix Internat en Pharmacie (AIPHP) - Prix René et André FABRE**

Prix doté, à part égales, par l'Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris et de sa région (AIPHP) ainsi que la donation de M<sup>me</sup> FABRE, destiné à encourager un interne ou un ancien interne en Pharmacie, français ou nommé à titre étranger ou à titre européen, quelle que soit sa région d'Internat, et âgé de moins de 35 ans, poursuivant des travaux de recherche dans le domaine des sciences pharmaceutiques ou biologiques notamment biologie médicale, toxicologie et hygiène hospitalière. Travaux soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

*André FABRE (1918-2009) passionné de rugby, auvergnat mais interne des Hôpitaux de Paris promotion 1938, biologiste libéral. Président de l'AnP en 1987. René FABRE (1889-1966), professeur de toxicologie, doyen de 1946 à 1960, interne des Hôpitaux de Paris promotion 1909, pharmacien des hôpitaux en 1919 à Necker-Enfants Malades. Académicien.*

- **Prix Jean BRUDON**

Prix destiné à récompenser un pharmacien pour un doctorat d'université ayant contribué à un développement innovant des produits de santé d'origine biologique ou des produits de diagnostic. Travaux soutenus depuis moins de 2 ans à la date de candidature.

L'attribution du prix pourra être reportée d'une année dans l'hypothèse où aucun candidat approprié n'aurait été identifié.

*Jean BRUDON (1921-1993), études pharmaceutiques à Lyon, interne des Hôpitaux de Lyon, industriel 1944-1955, puis pharmacien d'officine et biologiste 1956-1983. Président de l'Ordre des pharmaciens en 1987, membre non résident AnP 1989. Président de l'Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques de Lyon. Animateur de l'Utip et créateur en 1969 du Salon international lpharmex, Président jusqu'en 1992. Membre du Conseil économique et social (1974-1984).*

- **Prix d'excellence en radiopharmacie Société Française de Radiopharmacie (SoFRa)**

Prix doté par la Société Française de Radiopharmacie (SoFRa), destiné à récompenser l'auteur, radiopharmacien ou interne en pharmacie engagé dans le cursus de radiopharmacie pour des travaux se rapportant à la recherche et au développement radiopharmaceutique avec un haut potentiel applicatif en radiopharmacie pour le diagnostic ou la thérapie en médecine nucléaire, réalisés depuis moins de 3 ans à la date de candidature. Ce prix est ouvert en alternance une année pour les détenteurs de thèses d'université (années paires), l'autre année pour les détenteurs de thèses d'exercice (années impaires).

- **Prix Michel DELALANDE**

Prix doté par les arrérages de la donation de la famille DELALANDE destiné à récompenser un chercheur confirmé ou plusieurs travaillant en collaboration, ressortissant de l'Union européenne, de préférence pharmacien, pour des travaux originaux intéressant les sciences pharmaceutiques et se rapportant de préférence à la pharmacodynamie, à la chimie thérapeutique ou à l'étude des substances chimiques naturelles. Si le jury le juge souhaitable, ce prix peut être réparti entre plusieurs bénéficiaires, sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales. En plus du CV, fournir un exposé des travaux de recherche dans le domaine du prix, et éventuellement des projets (5 à 10 pages).

*Michel DELALANDE (1899-1991), interne en 1920, industriel. Ses filles soutiennent ce prix.*

- **Prix de thèse Antilles Guyane Mayotte**

Prix bisannuel doté par Ubipharm, destiné à récompenser des jeunes diplômés en pharmacie, pour leur thèse d'exercice ou d'université sur des thèmes couvrant les problématiques de santé relatifs aux Antilles, à la Guyane et à Mayotte. La valeur totale du prix pourra être partagée entre plusieurs bénéficiaires, sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales. Travaux soutenus depuis moins de 2 ans à la date de candidature

- **Prix International du Bon Usage du Médicament**

Prix international doté par le LEEM visant à récompenser un professionnel de santé ayant contribué, par son activité professionnelle et ses travaux scientifiques dans son pays et/ou sur le plan international, au bon usage du médicament, en particulier grâce à des actions ou des outils adaptés, des formations des professionnels de santé, des informations données au public. Travaux soutenus depuis moins de 6 ans à la date de candidature.

- **Prix OPAL**

Prix destiné à récompenser des travaux originaux de doctorat d'université ou de niveau équivalent, ayant pour thème soit la recherche de méthodes substitutives permettant de limiter le recours à l'animal de laboratoire soit la mise au point de techniques améliorant le bien-être des animaux tant au cours des expérimentations que dans leur hébergement. Travaux soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

## BOURSES DE RECHERCHE EN PHARMACIE ONCOLOGIQUE

La Société Française de Pharmacie Oncologique (SFPO) en partenariat avec l'Académie nationale de Pharmacie (AnP) décerne chaque année deux bourses de recherche destinées à soutenir des travaux de recherche appliquée ou fondamentale dans le domaine de la pharmacie oncologique. Elles sont remises conjointement par les présidents de l'AnP et de la SFPO ou leurs représentants à l'occasion de la séance solennelle annuelle de l'AnP ainsi que lors du congrès de la SFPO.

- **BOURSE SFPO/ACADEMIE NATIONALE DE PHARMACIE**

Objet : *travaux de recherches appliquées en pharmacie oncologique.*

Cette bourse devra permettre d'aider un chercheur à poursuivre et/ou finir ses travaux de recherche appliquée au domaine de la pharmacie oncologique. Elle est attribuée à un pharmacien ou à une équipe pharmaceutique ayant une activité hospitalière publique ou privée. Le responsable du projet doit être pharmacien.

Les projets présentés consistent en des travaux réalisés dans le cadre d'une pharmacie hospitalière, dans un laboratoire de recherche appliquée rattaché à un établissement d'hospitalisation publique ou privée ou dans un laboratoire universitaire ou établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) travaillant en étroite collaboration avec un service pharmaceutique hospitalier.

- **BOURSE « ÉLIE BZOURA » SFPO/ACADEMIE NATIONALE DE PHARMACIE**

Objet : *travaux de recherches scientifiques de nature fondamentale en cancérologie.*

La Bourse « Elie BZOURA » accordée en mémoire du Dr Elie BZOURA (1916-2010), éminent académicien, passionné par l'histoire de la pharmacie et la formation des préparateurs en pharmacie, sera financée conjointement par les arrérages de sa dotation à l'AnP et la SFPO.

Cette bourse devra permettre d'aider un **jeune chercheur** à poursuivre et/ou finir ses travaux de recherche de nature plus fondamentale en cancérologie et/ou sur des domaines pharmaceutiques en lien avec la cancérologie.

Les projets présentés consistent en des travaux pouvant être réalisés dans un laboratoire de recherche rattaché à un établissement d'hospitalisation publique ou privée ou dans un laboratoire universitaire ou un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) travaillant en étroite collaboration avec un service pharmaceutique hospitalier.

### ENGAGEMENTS

Dans le cas où les projets présentés impliqueraient le respect de réglementations particulières, notamment dans le cadre de recherches biomédicales, le candidat est réputé prendre en charge les formalités afférentes, en particulier recueillir l'avis préalable d'un comité de protection des personnes.

Les lauréats s'engagent à consacrer l'intégralité de la bourse attribuée à la réalisation du projet de recherche proposé et à en présenter à la SFPO et à l'AnP les résultats, ou, à défaut, l'état d'avancement du projet, l'année suivant l'obtention de la bourse. Un bilan d'utilisation des crédits devra être fourni.

**Toute communication écrite (mémoire, poster, publication dans une revue à comité de lecture...) ou orale (séminaire, congrès,...) concernant les résultats du projet de recherche devra obligatoirement mentionner la participation financière de la SFPO et de l'AnP.**

Les bourses ne pourront servir à financer des coûts de personnel. Les achats de matériel, consommables et divers réactifs seront effectués directement par les bénéficiaires des bourses qui en seront les propriétaires et en assureront l'entière responsabilité.

Le financement des bourses est assuré conjointement par la SFPO et l'AnP suivant des modalités fixées en commun par les conseils d'administration respectifs.